

## 7<sup>ème</sup> Congrès du Collège National des Généralistes Enseignants – Poitiers

Message de Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités

Mesdames, Messieurs,

Je voulais tout d'abord m'excuser de ne pouvoir être à vos côtés à l'occasion de ces journées des débats consacrées à la médecine générale.

Depuis la réforme de l'Assurance Maladie, le médecin généraliste est, plus que jamais, au cœur du système de santé et de l'organisation des soins dans notre pays.

Soucieux d'accorder à la médecine générale une reconnaissance correspondant à l'importance qu'elle revêt dans le parcours de soins des Français, le gouvernement a décidé de revaloriser le métier de généraliste, et de faire de la médecine générale une spécialité à l'égale des autres.

Cette décision s'est concrétisée en 2004 par une première étape : la création du diplôme d'études spécialisées de médecine générale qui valide désormais le troisième cycle de médecine générale.

Le mois dernier, nous avons fait un nouveau pas dans la reconnaissance, notamment universitaire, de cette spécialité. Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et moi-même, avons signé, le 20 octobre dernier, l'arrêté créant l'option de médecine générale au sein du conseil national des universités. La création de cette filière ouvre de nouvelles perspectives à la discipline en offrant à terme aux étudiants qui souhaiteraient s'y engager la possibilité de mettre en valeur leur motivation pour l'enseignement et la recherche. Elle contribuera, j'en suis convaincu, à développer l'attractivité de votre spécialité.

Le second, signé hier soir, met en place un stage de médecine générale dès la 4<sup>ème</sup> année des études de médecine. Il sera publié incessamment.

Ce stage, qui prend place au cours du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, a pour but de sensibiliser les étudiants en médecine à l'exercice de la médecine générale en cabinet et d'appréhender de manière différente la relation médecin patient. Cette mise en place répond à notre volonté partagée de faire découvrir cette discipline le plus tôt possible aux étudiants, à l'heure où la spécialité de médecine générale et le médecin traitant sont placés au cœur du parcours de soin coordonné.

La mise en place de ce stage répond aussi à une forte demande des étudiants en médecine de pouvoir découvrir au plus tôt cette spécialité afin de pouvoir être éclairés dans le choix de leur parcours.

Une nouvelle étape majeure est franchie. Mais nous avons de nombreux chantiers à mettre en œuvre ensemble. Il nous faut plus que jamais persévérer dans la concrétisation de notre objectif commun qui est de doter la spécialité de médecine générale de tous les attributs statutaires qui lui permettent d'assurer sa triple mission de soins, enseignements et de recherche.

Par ailleurs, il convient désormais de doter les enseignements de médecine générale d'un statut et d'un cadre leur permettant pleinement d'exercer ces trois missions.

S'agissant de l'activité soignante, il apparaît que la transposition du statut des personnels hospitalo-universitaires est inadaptée à la situation des enseignants généralistes. Diverses propositions ont été faites. Aucune d'entre elles, pour l'heure, ne paraît répondre parfaitement aux objectifs fixés. Le sujet est complexe. Or, je veux aboutir.

J'ai donc décidé avec François Goulard de confier aux inspections de nos deux ministères (IGAS, IGAENR) une mission d'analyse juridique approfondie des modalités de mise en œuvre du futur statut des enseignants de la filière universitaire de médecine générale. Bien évidemment, la mission entendra le Collège National des Enseignants Généralistes. En marge de cette mission il conviendra d'étudier la situation des 3.500 maîtres de stages.

Les inspections générales remettront leur rapport fin janvier 2007. Elles feront part aux deux ministres des dispositions statutaires qu'elles jugeront les mieux adaptées à l'enseignement de la médecine générale, ce qui permettra au Gouvernement de prendre les dispositions permettant d'ouvrir le recrutement d'enseignants titulaires (Professeurs et maîtres de conférences) et non titulaires (Chefs de clinique). Ces titularisations devront permettre le fonctionnement des départements de médecine générale.

Compte tenu du caractère récent de l'individualisation de la spécialité et des investissements pédagogiques consentis par les enseignants associés de médecine générale, l'élaboration de ce statut sera assortie de mesures d'intégration permettant, à titre dérogatoire et transitoire, la titularisation d'enseignants. Il me paraît indispensable d'établir des critères d'intégration spécifique à la médecine générale.

Par ailleurs, je souhaite la création de postes de chefs de clinique de médecine générale en 2007 qui ouvrira la perspective de carrières universitaires complètes pour la génération des DES de 2004.

Aucun gouvernement n'avait jusqu'à présent su donner autant de signes forts et concrets pour la médecine générale.

Nous partageons les mêmes objectifs : il faut redonner confiance à ceux qui exercent ce métier.

Cette vision partagée, c'est notre force, c'est le gage de notre réussite.